



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Phom - Choukai
Dijkman

Réservé
au
Moniteur
belge



14204087

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

Greffé

29 OCT. 2014

N° d'entreprise : BE 0473 076 225

Dénomination

(en entier) : **PLANETCONSTRUCT**

(en abrégé) :

Forme juridique : S.A.

Siège : DREVE GUSTAVE FACHE, 1 - 7700 MOUSCRON

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2014**

Est tenu ce jour, le 24 octobre 2014 à 14h00, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, au siège social de la société.

Bureau - La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Francis WINNE. Le président désigne Madame Linda ALLEGAERT en qualité de secrétaire et scrutateur.

Composition de l'assemblée générale - Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.
La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Exposé du président - Le président expose ce qui suit :

- I. La présente assemblée générale a été convoquée en vue de délibérer du seul point à l'ordre du jour, à savoir la modification du siège social.
Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.
- II. Tous les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux conditions d'accès à l'assemblée générale.
- III. Tous les actionnaires ont pris connaissance ou ont pu prendre connaissance des pièces mises à leur disposition conformément au Code des sociétés.

Constatation de la validité de l'assemblée - Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée.

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix. Chaque action donne droit à une voix.

Délibération du seul point à l'ordre du jour - En application des statuts, l'assemblée générale décide de déplacer le siège social, avec effet au 01 novembre 2014 :

De Drève Gustave Fache, 1 à 7700 MOUSCRON

A Rue des Croisiers, 38A à 7712 HERSEAUX

Cette décision est prise à l'unanimité.

Dispositions finales - Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par les membres du bureau et les actionnaires qui en ont fait la demande.

Le président de l'Assemblée
Francis WINNE

Le secrétaire et scrutateur
Linda ALLEGAERT

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/11/2014 - Annexes du Moniteur belge